

Le jour et tout de suite, le Citoyen
et d'indigne procureur de la commune
a dit qu'il est de toute necessite de prendre
un Votet Commun sous mandat her attaché
et d'autres objets necessaires pour la service
de la municipalite, requiert en consequence
de proceder a cette nomination, et d'ajouter
quelque chose pour lui tenir lieu de gage,
requiert en consequence l'assemblee de
deliberer sur cet objet et a signe

Clement Chiqui
Procureur

Sur quoi il a été arrêté par le Conseil
general de la Commune et par unite de
suffrages qu'il sera prie et choisi un Sujet
pour Votet Commun, en consequence il
le Citoyen Jean Foussette s'est offert de
remplir les fonctions de Votet Commun
payement de la somme de vingt Cinq livres
par annee, de qui a été par nous accepté
et arrêté, fait au d. lieu de l'estette et
maison Commune le d. jour et en que
dix-huit de deux Jandica mil sept cent
Proteste par les d. de la municipalite